

Objectifs :

Maintien et le perfectionnement des compétences professionnelles dans le cadre des interventions de police municipale avec l'utilisation d'un spray lacrymogène ou d'un bâton de défense (Tonfa, BTD,...)

Public concerné et prérequis :

Policier municipal ayant un port d'arme de type spray lacrymogène et/ou bâton de défense (Tonfa, BTD, ...)

Qualification des intervenants :

Nos intervenants sont conforme à l' Annexe III bis et Annexe III ter de l'Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées

Moyens pédagogiques et techniques :

800 m2 de locaux. Un PC Sécurité dédié. Un système de vidéoprotection avec plus de 10 caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc.

Durée, effectifs :

7 heures.

15 stagiaires.

Programme :

Module juridique: Rappel du cadre juridique de l'emploi des armes (1h)

Modalités d'évaluation des acquis :

0 - Evaluation tout au long de la formation:

Sanction visée :

Attestation de formation conforme à l'arrêté du 3 août 2007 relatif aux formations à l'armement des agents de police municipale

Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Cahier ou carnet pour la prise de note

Délais moyens pour accéder à la formation :

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation.

Taux de réussite à la formation :

100%

Taux de satisfaction de la formation :

100%

Tarif :

1 350,00 €